



REGLEMENT Trophee Enduro des Alpes 2019

Article 1 : Généralités et organisation

Le Trophee Enduro des Alpes (TEA) est organisé par la société Dose de Sport (SIRET : 82036770400013) représentée par son président Théo Micheletti.

Le TEA regroupe 3 épreuves VTT enduro sur des massifs se situant à proximité direct de Grenoble. Ces courses se font avec la participation des différents acteurs locaux en fonction des étapes (offices de tourisme, remontées mécanique, communes d'accueil etc.).

En s'inscrivant sur une ou plusieurs étapes du TEA, le pratiquant s'engage à respecter l'ensemble des points du présent règlement.

Article 2 : Le Trophee Enduro des Alpes

Le Trophee Enduro des Alpes est un regroupement de trois épreuves VTT enduro qui se dérouleront aux dates suivantes :

- Dimanche 21 avril 2019 : Derby de la Croix de Chamrousse

- Samedi 11 mai 2019 : Enduro de Saint Nizier

- Samedi 8 juin 2019 : Enduro de l'Alpe du Grand Serre

Il revient à chacun d'évaluer son niveau en fonction de la difficulté des pistes et chaque participant s'engage à rouler dans le cadre d'une gestion rationnelle de ses possibilités et de sa forme physique.

L'objectif est de proposer aux participants des parcours complets alliant technique et physique (parcours avec une majorité de sections descendantes et des parties de pédalage).

Les VAE sont autorisés. Sur chacune des étapes, un format chronométré est proposé ainsi qu'un format endurando (non chronométré).

A propos des courses chronométrées, sur chacune des étapes les participants marquent des points en fonction de leur classement (voir article suivant pour plus d'information à ce sujet). Ces points sont comptabilisés et mis à jour tout au long du trophée dans un classement général cumulé.

Les étapes s'achèvent par une remise des prix pour les participants terminant sur le podium dans les différentes catégories récompensées et un tirage au sort avec des lots à gagner sera effectué parmi l'ensemble des compétiteurs.

Article 3 : Les courses

- Etape 1 : Derby de la Croix de Chamrousse

Une descente « marathon » d'environ 13km, 1800m de D- et 60m de D+.

Départ en « Mass start » (tout le monde part en même temps). Les participants à l'épreuve endurando ne s'élancent pas au même moment que les participants chronométrés mais quelques minutes après. Pour le format endurando, les participants pourront descendre à leur rythme mais auront tout de même une barrière horaire à respecter.

Le départ s'effectue depuis le haut du domaine skiable de la station (croix de Chamrousse) sur les pistes encore enneigées (accès au départ via le télécabine de la station). La partie sur neige est d'environ 3km et 500m de D-. Le départ pourra être modifié par l'organisation en fonction des conditions météorologiques du W.E ainsi que des conditions d'enneigement. L'arrivée se fera dans parc d'Uriage.

L'organisation étudie actuellement la possibilité pour les participants de refaire une descente non chronométrée à l'issue du derby et de l'endurando et avant la remise des prix. Plus d'infos seront donné à ce sujet prochainement sur le site de l'événement.

- Etape 2 : Enduro de Saint-Nizier



5 spéciales, 20km, 1600m D- et 650m D+ (le D+ est à faire à la pédale et principalement en liaison).

L'enduro de Saint-Nizier est inscrit au programme plus global du Multisports Festival du Vercors. Le Multisports Festival du Vercors regroupe une vingtaine d'épreuves sportives tout au long du W.E, toutes les informations à ce sujet ici : www.multisportsfestival.com

Un horaire de départ indicatif pour la première spéciale sera donné à chaque pilote au moment du retrait de sa plaque. Les départs pour les SP2, SP3, SP4, SP5 se feront ensuite au fur et à mesure par ordre d'arrivée au départ de la spéciale afin de fluidifier au maximum les tracés et d'éviter les temps d'attentes.

Chaque pilote partira en individuel toute les 30s et aura pour seul adversaire le chronomètre. Pour les personnes roulant à plusieurs sur la course, ils pourront renseigner le nom de leurs équipiers afin que l'organisation les positionne l'un après l'autre.

Les personnes inscrites à l'endurando partiront plusieurs minutes après les derniers de l'enduro. Les personnes inscrites sur l'endurando ne pourront pas prendre le départ des spéciales tant que l'ensemble des personnes de l'enduro n'auront pas pris le départ afin d'éviter tout problème de cohabitation entre les deux épreuves. Les personnes inscrites sur l'endurando pourront descendre à leur rythme les différentes spéciales mais auront néanmoins une « barrière horaire » à respecter pour le bien de l'organisation.

Le départ de la SP1 se fera depuis le site du tremplin olympique de Saint-Nizier, l'arrivée de la SP5 se fera quant à elle dans le parc Karl Marx de Fontaine.

L'organisation met en place un système de navette pour remonter au tremplin olympique afin de pouvoir procéder à la remise des prix et que les participants puissent profiter des nombreuses animations mis en place dans le cadre du Multisports Festival du Vercors ainsi que du repas et de la buvette d'après course.

- Etape 3 : Enduro de l'Alpe du Grand Serre (AGS)

5 spéciales, 18km, 1200m de D- et 650m de D+ (D+ à faire à la pédale et principalement en liaison).

L'accès à la SP4 et à la SP5 se fera en remontée mécanique.

Un horaire de départ indicatif pour la première spéciale sera donné à chaque pilote au moment du retrait de sa plaque. Les départs pour les SP2, SP3, SP4, SP5 se feront ensuite au fur et à mesure par ordre d'arrivée au départ de la spéciale afin de fluidifier au maximum les tracés et éviter les temps d'attentes.

Chaque pilote partira en individuel toute les 30s et aura pour seul adversaire le chronomètre. Pour les personnes roulant à plusieurs sur la course, ils pourront renseigner le nom de leurs équipiers afin que l'organisation les positionne l'un après l'autre.

Les personnes inscrites à l'endurando partiront plusieurs minutes après les derniers de l'enduro. Les personnes inscrites sur l'endurando ne pourront pas prendre le départ des spéciales tant que l'ensemble des personnes de l'enduro n'auront pas pris le départ afin d'éviter tout problème de cohabitation entre les deux épreuves. Les personnes inscrites sur l'endurando pourront descendre à leur rythme les différentes spéciales mais auront néanmoins une « barrière horaire » à respecter pour le bien de l'organisation.

Article 4 : Inscriptions et conditions de participation

Les étapes du Trophée Enduro des Alpes sont ouvertes à tous, licenciés à la Fédération Française de Cyclisme (ou FSGT/Ufolep) ou non.

L'inscription est limitée à 200 participants par course pour les formats chronométrés et 100 participants pour les formats non chronométrés. Elle sera validée lorsque le formulaire d'inscription en ligne (pas d'inscription papier) sera dûment complété et le paiement accepté. Le formulaire d'inscription est accessible sur le lien suivant : <http://www.njuko.net/tea2019/> . S'il reste de la place sur les étapes, l'organisation ouvrira des inscriptions directement sur place avec une majoration de 5€.

Age minimum : Toute personne souhaitant s'inscrire à une des étapes du Trophée Enduro des Alpes devra obligatoirement avoir au minimum 15ans pendant l'année 2019. Exemple : si un mineur a 15 ans au mois de septembre 2019 l'inscription est possible, car seule l'année de naissance est prise en compte. Pour les mineurs, l'inscription devra être obligatoirement accompagnée d'une autorisation parentale signée au



moment du retrait de la plaque. En accordant ce droit, les responsables légaux consentent à ce que leur enfant évolue librement sur le tracé de la course.

Les participants devront uniquement fournir une copie de leur licence VTT valide ou à défaut un certificat médical original tamponné de moins de 1 an, **de non contre-indication à la pratique du VTT en compétition**. L'organisation couvre les participants uniquement dans le cadre de la course et non en cas de conduite ou pratique dangereuse.

L'organisation se réserve le droit de refuser l'inscription de concurrents. Dans ce cas, le concurrent se verra rembourser ses frais d'engagement et ne pourra pas participer à l'épreuve.

Article 5 : Parcours et Balisage

Pour préserver une certaine équité entre les coureurs, les reconnaissances sur l'enduro de Saint-Nizier et sur l'enduro de l'Alpe du Grd Serre **ne sont pas autorisées**. Une réflexion est actuellement menée pour le derby de Chamrousse à propos de possibles reconnaissances. Les informations à ce sujet seront transmises aux inscrits du derby quelques semaines avant la manifestation.

Les parcours sont balisés par de la rubalise, flèches, et divers panneaux directionnels. Les points dangereux seront surveillés par des signaleurs agréés et seront signalés et protégés.

Les départs seront matérialisés par de grandes oriflammes et lignes au sol. Les arrivées seront indiquées par des panneaux.

Les VTT électriques partiront en premier sur l'enduro de Saint-Nizier et l'enduro de l'AGS mais au même moment que le reste du peloton pour le derby.

Afin d'éviter tout accidents, le respect du code de la route est obligatoire sur les routes traversées.

Il est obligatoire de suivre les chemins existants et de respecter les tracés des épreuves. Toutes les coupes, non-respect du parcours sont interdites. De nombreux signaleurs seront placés tout au long des parcours pour constater toutes infractions au règlement.

Le comité de course se réserve le droit de redéfinir les itinéraires si des circonstances imprévues ou indépendantes de sa volonté les y contraignent.

Pour leur sécurité, les participants devront se conformer aux consignes données par l'organisation via le personnel et les bénévoles présents sur le terrain.

En cas d'accident, prévenir le poste de secours (le numéro de téléphone du PC sera indiqué sur la plaque).

En cas d'abandon d'un concurrent, ce dernier se doit de le signaler dans les meilleurs délais à l'équipe d'organisation

Un plan pour les spectateurs sera communiqué quelques semaines avant chaque étape pour que les personnes qui souhaitent accompagner les coureurs puissent se positionner à des endroits stratégiques et faciles d'accès.

Article 6 : Obligation d'équipement et de comportement

Pensez à bien vérifier le bon état de marche de votre VTT avant de vous lancer sur les étapes du Trophée Enduro des Alpes. Les VTT doivent avoir un bon état général, un cadre non fendu et des freins fonctionnels.

Sur toutes les épreuves : casque intégrale, dorsale (sac à dos dorsale accepté), genouillères, gants long obligatoires en spéciale. Les coudières sont fortement conseillées. Le port d'un casque semi rigide est accepté en liaison.

L'usage d'un VTT semi-rigide est interdit. L'organisation recommande d'avoir un VTT de type enduro tout suspendu avec un débattement minimum de 140-160mm. Il est possible de réaliser les épreuves avec un VTT de type DH mais vous serez désavantagés dans les zones de montées et de pédalage.



Les pneus clous sont interdits sur le derby

Des contrôles techniques pourront être effectués à tout moment.

Si l'organisation détecte un pilote ou un VTT ne correspondant pas aux critères ci-dessus, le pilote se verra refuser le départ.

Il est obligatoire de conserver sur soi un téléphone portable.

Un kit de réparation est à prévoir : au minimum 2 chambres à air, pompe, rustines, dérive chaîne, clés Allen et une trousse de premiers soins.

Emportez un vêtement chaud et un vêtement de pluie, la météo en montagne change très vite, et les orages sont fréquents.

Les participants s'engagent à parcourir la distance et l'itinéraire prévu dans le meilleur esprit sportif possible. Tout comportement dangereux ou anti sportif sera sanctionné par un retrait de la plaque de cadre.

En course, le coureur est invité à porter secours à toute personne qui nécessiterait de l'aide (accident), ou à prévenir un contrôleur de tout problème qui mette en péril autrui.

Les caméras embarquées sont autorisées.

Les VTTAE devront être conformes à la réglementation française dont l'assistance sera limitée à 25 km/h, des contrôles inopinés seront effectués sur chaque épreuve et les personnes ayant modifiés leurs moteurs seront disqualifiés comme dopage mécanique. De plus les étapes du TEA sont à effectuer avec une seule batterie (il n'est pas possible de recharger ni d'avoir une d'assistance extérieure à partir du moment où la course a commencé).

Sur chacune des étapes du Trophée Enduro des Alpes, le concurrent aura le droit qu'à un seul et unique vélo, qu'il devra utiliser pour les liaisons et les spéciales. Il pourra cependant changer de vélo entre les étapes.

Pour préserver la pérennité des milieux naturels traversés, les participants s'engagent à ne jeter aucun déchet sur le parcours. De nombreuses poubelles seront mises à disposition par l'organisation.

Article 7 : Assurance et responsabilité

- L'organisation souscrit à une assurance couvrant sa propre responsabilité civile en tant qu'organisateur, celles de ses salariés et celles des personnes apportant bénévolement leur aide à l'organisation de l'événement.

- L'organisation assure également les participants ayant payés leur inscription et porteurs d'une plaque de cadre officielle de l'événement et respectant les conditions d'inscription et de circulation (identité, jour, parcours ...) pour tout accident causé aux tiers. Cette assurance s'applique selon certaines conditions, une franchise existe.

- Une assurance « individuelle accident » est également souscrite pour les dommages corporels que chaque participant pourrait subir sur sa propre personne.

- Toute personne rétrocédant sa plaque de cadre personnelle à une tierce personne, sans l'accord de l'organisation, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation. Ainsi toute personne participant à l'évènement sous le nom d'une tierce personne ne sera pas couverte par l'organisateur.

- Outre l'assurance souscrite par l'organisation, chaque participant doit être couvert au titre d'une assurance personnelle responsabilité civile.

- L'organisation décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration de matériel ou d'équipements individuels et ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable.



Article 8. Catégories et classement

A l'issu de chaque étape, un classement individuel est établi. Le classement est calculé à partir du cumul des temps sur chaque spéciale. Pour le derby c'est l'ordre d'arrivée et temps global de la descente qui est pris en compte.

En cas d'égalité, les participants seront départagés par le meilleur temps obtenu sur la dernière spéciale.

Les classements individuels sont calculés selon les différentes catégories d'âges en vigueur : Scratch, dame (née en 2004 et avant) ; Cadet (né entre 2003 et 2004) ; Junior (né entre 2001 et 2002) ; Senior (né entre 99 et 80) ; Master 40 (né entre 70 et 79), Master 50 (né en 69 et avant) et VTT électrique (né en 2004 et avant)

Il n'y aura pas de catégorie matérielle et tout le monde concourra dans une seule et même catégorie matérielle sauf les vélos électriques qui seront classés dans une catégorie à part.

Les 100 premiers au classement scratch et les 100 premiers par catégorie aux différentes étapes du TEA marquent des points qui seront comptabilisés en vue de l'établissement d'un classement général cumulé. Le classement général du Trophée Enduro des Alpes se fera par attribution et addition des points acquis sur les 3 étapes. En cas d'égalité, les concurrents seront départagés par le nombre de meilleures places totalisées sur l'ensemble des 3 courses et si cela ne suffit pas alors ils seront départagés par celui qui aura réalisé la meilleure place au moment de la dernière course.

Il n'y a pas de course « joker », pour pouvoir prétendre aux différents podiums du classement général du trophée, le participant devra impérativement s'être inscrit aux 3 épreuves du TEA.

Le classement général sera récompensé lors de la dernière étape sur l'Enduro de l'Alpe du Grand Serre.

La valeur des lots sera en fonction du classement obtenu par le participant.

Les réclamations concernant le déroulement de l'épreuve en elle-même ou le comportement des autres concurrents devront être présentées au directeur de course dans un délai de 15 minutes après l'arrivée du dernier concurrent.

Les réclamations concernant le classement doivent être déposées dans un délai de 30 mn après l'affichage des temps finaux.

Dans tous les cas un collège de commissaires et le directeur de course se réuniront afin de statuer. Tout pilote concerné par une réclamation sera entendu par ce même collège.

Voici le détail de l'attribution des points valable sur chacune des étapes :

Place	Points	Place	Points	Place	Points
1	500	35	155	69	45
2	450	36	150	70	43
3	420	37	145	71	41
4	400	38	140	72	39
5	380	39	135	73	37
6	370	40	130	74	35
7	360	41	125	75	33



TROPHÉE
ENDURO
DES ALPES

8	350	42	120	76	31
9	340	43	115	77	29
10	330	44	110	78	27
11	320	45	105	79	25
12	310	46	100	80	23
13	300	47	95	81	21
14	290	48	87	82	19
15	280	49	85	83	18
16	270	50	83	84	17
17	260	51	81	85	16
18	250	52	79	86	15
19	240	53	77	87	14
20	230	54	75	88	13
21	225	55	73	89	12
22	220	56	71	90	11
23	215	57	69	91	10
24	210	58	67	92	9
25	205	59	65	93	8
26	200	60	63	94	7
27	195	61	61	95	6
28	190	62	59	96	5
29	185	63	57	97	4
30	180	64	55	98	3
31	175	65	53	99	2
32	170	66	51	100	1
33	165	67	49		
34	160	68	47		



Article 9 : Annulation - Remboursement

À tout moment, l'organisateur se réserve le droit d'annuler l'événement ou de modifier le parcours, sans préavis, et sans date de report de date. En effet, l'organisateur et les différentes parties prenantes sur les étapes peuvent émettre un avis défavorable, par simple appréciation, que toutes les conditions (de sécurité) ou en terme d'autorisations ne sont pas réunies pour un bon déroulement, justifiant une annulation de l'épreuve.

Toute annulation pour raisons médicales verra un remboursement de l'inscription sur présentation d'un certificat médical. Un remboursement doit être demandé une semaine avant la course. Après ce délai les remboursements ne peuvent plus être considérés.

Article 10 : Droit à l'image

En participant à une ou plusieurs étapes du Trophée Enduro des Alpes, le pratiquant s'expose en public, et admet de par sa présence, que son image puisse être utilisée sans son consentement explicite. Les photos et vidéos pourront être utilisées sur les supports de communications respectifs des organisateurs (tous les participants, en s'inscrivant donne leur accord à l'organisation pour l'utilisation de leurs images et de ses communications).

Toute inscription à l'une ou plusieurs du trophée enduro des Alpes implique l'acceptation pure et simple du présent règlement dans son intégralité. Le non-respect du règlement peut entraîner le retrait par l'organisation de la plaque de cadre.